



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 11 février 2021, s'est réuni le 18 février 2021 à 18h00, Espace Benoîte Groult à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :	52
Présents :	43
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Jacques JULOUX

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Denis BARGUIL, Martine PRIMA
BAYE :	-
CLOHARS-CARNOËT :	Jacques JULOUX, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARÇ'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Jacques LE DOZE
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Michel FORGET, Pascale DOUINEAU, Gérard JAMBOU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Christelle LAVOINE, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN :	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Pascal BOZEC (BAYE), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Christelle FENEON (MOELAN), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Aude MARSILLE (RIEC), Gilles GENTIL (RIEC), Florence PENCHE (RIEC), Jean-François LE MAT (SCAER)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Christelle FENEON (MOELAN) a donné pouvoir à Gwenaël HERROUET (MOELAN)
 Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)
 Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
 Gilles GENTIL (RIEC) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
 Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Robert RAOUL (SCAER)

DCC2021-001

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES
1 - GOUVERNANCE

Approbation de la feuille de route du mandat 2020-2026 (annexe)

Lors de sa candidature à la présidence de Quimperlé Communauté, Sébastien Miossec a proposé de « *nouer dans les 9 premiers mois du mandat un pacte de territoire qui priorisera les grands enjeux 2020-2026 et traitera de la gouvernance de notre intercommunalité et des outils de solidarité financière et fiscale* ».

Les grands projets du mandat ne pourront être réalisés sans lien avec les enjeux financiers. C'est pourquoi le pacte financier et fiscal est travaillé en parallèle de la feuille de route du mandat. Le schéma de mutualisation devra également être actualisé. Ces 3 documents et le pacte de gouvernance constitueront le pacte de territoire.

Pour établir cette feuille de route 2020-2026, la méthodologie suivante a été suivie :

Dans un premier temps, les 13 vice-président·e·s, en lien avec les services de Quimperlé Communauté, ont établi un document qui rassemble les grands projets de chaque délégation découlant des orientations proposées par le Président lors de son discours de candidature du 10 juillet 2020.

Cette première feuille de route a été présentée, débattue et amendée en bureau communautaire en décembre.

Dans un deuxième temps, les 16 Maires, en lien avec leurs équipes municipales, ont pu formuler des propositions complémentaires à mettre en débat dans le cadre de cette feuille de route. Ces échanges sont en parallèle en train de nourrir le travail sur le pacte Financier et fiscal, sur la préparation du budget 2021 et sur le plan pluriannuel d'investissement 2021-2026 de Quimperlé Communauté.

Enfin, avant la délibération en Conseil communautaire, une réunion d'échange avec les élus communautaires a été organisée le 16 février permettant à chacun de donner un avis et de contribuer à la construction d'un projet dans lequel chacun se retrouve.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la feuille de route pour le mandat 2020-2026

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la feuille de route pour le mandat 2020-2026

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,


Sébastien MIOSSEC

FEUILLE DE ROUTE DE QUIMPERLE COMMUNAUTÉ POUR LE MANDAT 2020-2026

Version soumise au Bureau communautaire du 9 février 2021

Cette feuille de route de Quimperlé Communauté est un document balise qui devra guider l'action de l'équipe pendant le mandat 2020-2026. Il ne s'agit pas de figer tous les projets mais d'établir, au-delà des compétences de la collectivité qui n'ont pas vocation aujourd'hui à évoluer particulièrement, une vision d'ensemble des projets majeurs qui devront être portés collectivement pendant ces 6 années.

Le contexte sanitaire de l'année 2020 aura de fortes répercussions économiques et sociales. Il s'agit donc ici de prioriser les projets en fonction du contexte et notamment de nos capacités humaines et financières.

Cette feuille de route devra donc être cohérente avec la révision du Pacte financier et fiscal qui s'attachera à préserver la santé financière de l'agglomération en dépit des réformes fiscales en cours et des incertitudes financières de la période. Les engagements pris dans le mandat précédent devront toutefois être tenus.

1- UNE EQUIPE AU SERVICE DU TERRITOIRE

Une intercommunalité n'est efficace que si les relations nouées entre les communes qui la composent sont solides. Elle doit être un lieu de dialogue efficace, un lieu de confiance où chacun y porte ses particularités tout en dégagant un projet commun au territoire. Pour cela, il est essentiel de veiller à associer tous les acteurs locaux dans chaque procédure de décision.

- Assurer la cohérence des projets et l'information de tous les VP par l'organisation d'un séminaire annuel de l'exécutif.
- Veiller à la concertation des communes sur chaque projet majeur.
- Se poser systématiquement la question de la participation citoyenne à chaque projet nouveau : définir dès l'émergence de chaque projet l'outil et le moment le plus opportun pour informer, consulter, coconstruire avec les associations locales et les citoyens.
- Faire des Commissions communautaires des lieux de dialogue et de construction de projets innovants par la création de groupes de travail.
- S'assurer de la capacité des élus municipaux de défendre et porter les projets de l'agglomération et donc du territoire.
- Partager au sein des instances communautaires les enjeux financiers et de ressources humaines pour s'assurer de la cohérence entre le projet et les capacités à faire.
- Rester une collectivité exemplaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

2- LE DEFI DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

Notre cadre de vie est une de nos plus belles richesses. Il est à la base de notre développement depuis des siècles. Mais les dérèglements planétaires actuels menacent cet équilibre. La mobilisation doit être forte et concrète. Le mandat dernier a permis de finaliser un PCAET qui devra constituer une feuille de route forte pour beaucoup de nos politiques publiques. Au-delà de ce cadre d'actions, nos politiques publiques doivent impérativement nourrir l'ambition de poursuivre la transition écologique du territoire :

- Déchets

La politique des déchets sera une préoccupation majeure du mandat. La qualité de notre cadre de vie et la protection de l'environnement, couplés aux normes environnementales de plus en plus drastiques,

nécessitent des modifications majeures du service que nous rendons aujourd'hui aux habitants. La qualité de ce service doit encore être améliorée, son équilibre financier doit être un objectif constant. La tarification sera sans nul doute un des moyens à mobiliser, pour en faire un outil au service des ambitions de réduction du volume de déchets produits et d'amélioration de la valorisation.

- Grand et petit cycle de l'eau

La qualité de l'eau est également un enjeu majeur dans cet objectif de préservation de notre territoire tellement lié aux cycles de l'eau. Les précédentes mandatures ont déjà engagé un travail considérable qu'il faudra veiller à pérenniser malgré les modifications de la gouvernance locale des politiques du grand cycle de l'eau.

La finalisation de la prise de compétence eau et assainissement d'un point de vue financier (convergence tarifaire, type de tarification) devra impérativement prendre en compte un fort investissement dans les infrastructures du territoire, tout en assurant l'équilibre financier de ces budgets spécifiques.

- Energie

L'ambition du PCAET – et du label Cit'ergie – semble largement partagée sur le territoire mais il faut la traduire dans l'ensemble de nos actions (habitat, mobilités, déchets...) et notamment dans les travaux sur notre propre patrimoine bâti. Au-delà, la question de la production d'énergie renouvelable sur le territoire, indispensable pour la réussite du PCAET, reste toutefois sensible et demandera un débat ouvert et positif avec les habitants.

- Habitat

La création d'un service d'aide à la rénovation de l'habitat sera la première étape de la constitution de la maison de l'habitat, guichet unique d'accompagnement des habitants et des entreprises, afin de remplir 2 objectifs définis par le PLH adopté en 2020 : répondre plus précisément aux besoins en logement des habitants et promouvoir une rénovation à grande échelle du parc de logements anciens et énergivores.

Concernant l'accueil des gens du voyage, une nouvelle aire permanente sera à aménager à Quimperlé et les conditions d'accueil des grands passages estivaux sont à requestionner.

- Mobilités

L'aménagement de notre territoire doit aussi permettre de renforcer toutes les mobilités afin de permettre à tous, en fonction de ses besoins et de ses capacités d'accéder à l'ensemble des services et activités (ajustement de la nouvelle DSP, schéma vélo et développement des nouveaux modes de mobilité)

- Urbanisme intercommunal

Dans cet optique, nos documents d'urbanisme en cours de rédaction (PLUi) ou qui seront travaillés au cours du mandat (RLPi courant 2021/2022 et évaluation du SCoT à partir de 2023) devront intégrer fortement la double ambition d'un territoire dynamique et attractif mais soucieux de préserver son cadre de vie. Ces objectifs doivent aussi s'articuler avec notre souci de préservation du foncier et de redynamisation des centralités, et s'inscrire dans l'échelle territoriale pertinente (notamment le pays de Lorient pour un futur SCoT).

- Projet alimentaire de territoire

Cette nouvelle politique croise plusieurs enjeux : qualité et proximité de nos filières alimentaires, confortement de l'agriculture locale, réduction des déchets, préservation de l'environnement... Quimperlé Communauté, comme sur d'autres politiques, aura essentiellement un rôle d'animateur et de ressource auprès des acteurs locaux.

3- L'EMPLOI, LA CULTURE ET LES SOLIDARITES AU CŒUR DU BIEN VIVRE EN PAYS DE QUIMPERLE

La qualité de vie sur notre territoire tient aussi à la qualité des services proposés aux habitants. Le dynamisme associatif, culturel, social et économique est une grande richesse qu'il faudra veiller à préserver dans les années qui viennent. La crise sanitaire que nous traversons en 2020 a et aura des répercussions fortes en matière économique et sociale. Nous serons donc très mobilisés durant le mandat sur ces domaines pour préserver ce qui caractérise notre territoire.

- Attractivité économique

Les premiers mois du mandat, touchés par la crise de la COVID 19, nous ont contraints à nous adapter aux besoins urgents de la population. Nous avons prouvé notre réactivité face aux besoins des entreprises et notamment des commerces de proximité et des acteurs touristiques. La crise nous aura permis de bâtir à la fois des liens et des outils très rapidement. Il faudra capitaliser et consolider ce qui a été bâti en quelques semaines.

L'accompagnement et l'offre en matière de foncier économique des entreprises et des commerces doit être renforcé tout au long du mandat. L'agglomération devra également renforcer son action en matière d'emploi (industrie, agriculture, tourisme...). Le déploiement de la fibre optique doit être finalisé pendant ce mandat afin de favoriser l'implantation et le développement des entreprises et des services aux particuliers sur notre territoire. Nous devons également favoriser le déploiement des usages du numérique sans oublier les personnes qui en sont le plus éloignées.

- Culture

Axe fort de la construction de l'histoire de notre agglomération, les politiques culturelles déjà portées par Quimperlé Communauté seront reconduites. Le nouvel équipement qui abritera le Conservatoire intercommunal de musique et de danse devra être complémentaire du réseau local des acteurs culturels.

La labélisation Pays d'Art et d'Histoire obtenu à la fin du mandat précédent doit maintenant entrer dans sa phase de concrétisation. Le sujet central sera la définition du projet culturel du CIAP multisites puis sa mise en œuvre (notamment sur les communes de Quimperlé et Clohars-Carnoët).

- Solidarités

Notre projet social de territoire devra être construit dans la première année du mandat. Il doit viser à compléter l'offre locale en matière d'accompagnement des personnes en difficulté : insertion sociale et économique, inclusion numérique, accès aux droits, aide alimentaire.

L'engagement de la collectivité, déjà fort en matière de services à la jeunesse, aux familles et aux personnes âgées, sera pérennisé. Il sera développé en matière de santé (2nd CLS) ainsi que pour répondre aux situations de handicap.

Conclusion

L'ambition de ce mandat 2020-2026, telle que décrite ci-dessus, doit être envisagée dans une période où la crise sanitaire entraîne des conséquences sociales et économiques qu'il est difficile d'appréhender dès aujourd'hui dans leur ensemble, et tout cela dans un contexte budgétaire qui est d'ores et déjà plus contraint qu'au mandat précédent. Les arbitrages doivent donc être éclairés d'un Plan pluriannuel d'investissements 2021-2026 de l'agglomération en tant qu'outil d'aide à la décision.

Cette feuille de route doit également intégrer transversalement l'attention toute particulière qui est portée à la vitalité des 16 centres-villes et centres-bourgs et particulièrement de notre ville centre. Chacun des défis à relever qui sont listés dans cette feuille de route devra être envisagé au regard de cet enjeu.